

Je laisse de côté, en second lieu, le sujet de *Northern Ontario Pipe-Line* et ses rapports avec *Trans-Canada Pipe-Lines*, puisque le ministre a annoncé ce matin que cette société va être son associée en sa qualité de ministre du Commerce. Nous pourrions aborder cela lorsque les prévisions budgétaires de ce ministère seront soumises au comité des subsides.

La troisième question qui se pose tout naturellement à propos des discussions des autres années, c'est celle de la nature des rapports entre le ministère et la Défense nationale. Ces rapports sont-ils exactement les mêmes que les années antérieures?

Quatrièmement, le ministre n'a rien dit de la caisse renouvelable de son ministère. Dans le rapport annuel du ministère, on peut trouver aux pages 53 et 58 certains états financiers concernant la caisse renouvelable. En vertu de l'article 16 de la loi, le ministère dispose d'une somme de 100 millions et en vertu d'un crédit voté en 1951, d'une somme supplémentaire de 50 millions, soit en tout 150 millions comme caisse renouvelable. Tous les honorables députés se rendent compte qu'il est très difficile que le Parlement exerce un contrôle strict sur les caisses renouvelables. Au comité des comptes publics, et aux séances d'autres comités, nous avons interrogé l'auditeur à propos de ces caisses renouvelables des autres ministères. Le renouvellement de cette caisse à plusieurs reprises permet, il va sans dire, d'utiliser les mêmes fonds plusieurs fois. J'estime qu'il serait approprié que notre comité exige un examen plus approfondi sur l'activité de la caisse renouvelable du ministère et un rapport qui nous fournirait plus de détails qu'on en trouve dans le rapport annuel du ministère.

Il y a un autre point dont j'ai déjà parlé; il s'agit de la répartition des achats effectués par le ministère. A mesure que se poursuivra la discussion, nous pourrions parler de cette question d'une façon plus générale. Mercredi dernier, le ministre a déclaré que la proportion des achats effectués aux États-Unis, qui atteignait 25 p. 100 au cours de la première année d'activité du ministère, a bien diminué, n'atteignant que 2 p. 100 l'an dernier. Cependant, en examinant les chiffres mentionnés aux pages 46 et 47 du rapport annuel du ministère pour l'année 1955, nous devons exprimer notre regret de constater que le ministère n'a pas jugé possible d'effectuer au Royaume-Uni les achats qu'il ne pouvait faire au Canada, car il aurait ainsi aidé le Royaume-Uni, qui est aux prises avec un problème de dollars, et celui-ci aurait pu à son tour acheter un plus grand nombre de produits du Canada.

Si les honorables députés veulent bien se reporter aux pages du rapport annuel que

[M. Fleming.]

j'ai indiquées, ils constateront que la valeur nette des commandes de défense placées par le ministère aux États-Unis, du 1^{er} avril 1951 au 31 décembre 1955, soit une période de quatre années et trois quarts, atteint un montant de \$545,340,000 et que la valeur des dépenses réelles à l'égard de commandes de la défense adjudgées par le ministère aux États-Unis s'est élevée à \$572,219,000.

Je passe maintenant aux achats effectués au Royaume-Uni. Au cours de la même période, la valeur nette des commandes canadiennes pour les fins de la défense adjudgées au Royaume-Uni par le ministère s'est établie à \$163,490,000 et la valeur des dépenses du gouvernement canadien à l'égard de commandes pour la défense placées au Royaume-Uni par le ministère atteignait \$126,441,000. Ces dépenses représentent donc une très faible proportion du volume global des achats effectués aux États-Unis.

En terminant mes remarques, monsieur le président, je voudrais signaler deux questions. D'abord, les principes qui régissent ces achats. Voici ce que je lis à la page 24 du rapport annuel du ministère:

Étant donné une puissance industrielle plus grande du Canada en matière de défense, on a pu acheter plus de marchandises au pays, offrir plus souvent des contrats par voie de soumissions et abandonner la régie intéressée pour des prix d'essais ou des contrats négociés comportant un prix ferme, dans les domaines où les entreprises canadiennes ont acquis une plus grande expérience d'exploitation.

Voilà qui est intéressant. Nous aimerions certes posséder plus de renseignements là-dessus. Il faudrait donc qu'on nous donne en détail le nombre, la valeur et la proportion de tous les contrats accordés par voie de soumission et le nombre, la valeur et le pourcentage des contrats accordés en régie intéressée, à des prix d'essais ou négociés d'après un prix ferme.

En terminant, je parlerai d'une autre question. J'ai déjà dit que le ministre dirige deux ministères et que 14 sociétés de la Couronne relèvent de lui. Il a bien d'autres tâches. N'est-il pas actuellement premier ministre suppléant? Le 14 juin, j'ai parlé ici de cette question qui a trait à la fonction d'exécuteur testamentaire de feu sir James Dunn que remplit le ministre. On trouvera mes observations à la page 5211 du *hansard*.

Le très hon. M. Howe: J'en ai parlé dans les journaux.

M. Fleming: J'ai traité ce sujet en cette enceinte en termes modérés et avec beaucoup de retenue, m'en tenant strictement à la question de principe. Je tiens à le dire clairement, monsieur le président, il ne s'agissait nullement d'une question personnelle de ma